



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 21 novembre 2022

Nombre de délégués
En exercice : 21
Présents : 13
Excusés : 8

Convocation : 14 novembre 2022
Date affichage : 30 novembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au SICTOM de la Zone de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Étaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Antony BOURCET, Christian LAGALICE, Michel BENESSIONO, Dominique DEWALLY, Christophe DUGOIS, Gêrôme FASSETNET, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, et Mesdames Pierrette BUSSIERE, Sêverine CALINON, Maryline MIRAT.

Étaient excusés / absents : Messieurs Olivier MEUGIN, Jean THERY, Stéphane CHAMPANHET, Alain DEBIOLT, Philippe DEGAY, Jacques LAGNIEN (pouvoir à Mme BUSSIERE Pierrette), Marc SCHMIEDER et Mesdames, Cyriel JEANNEAUX.

Secrétaire de Séance : Monsieur LAVRY Gilbert.

Délibération n° 21112022-4bs

Objet : Renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole et détermination du montant de la subvention pour l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Syndical du 18 mars 2015 approuvant la convention avec l'Amicale du Personnel,

Vu la délibération du Comité Syndical dans sa séance du 16 septembre 2020 portant sur les délégations accordées au Président et au Bureau Syndical,

Considérant le courrier du 23 septembre 2022 par lequel le Président de l'Amicale du Personnel sollicite le maintien du montant de la subvention à hauteur de 360 €/adhérent.

Préambule :

L'amicale du personnel du SICTOM de la Zone de Dole a été créée en 1994, et a pour objet :

- De développer entre les membres des liens de solidarité, des relations amicales et l'esprit d'entraide
- De participer matériellement aux événements de l'existence des membres ou de leur famille, à l'occasion de mariage, naissance, décès...
- D'accorder des secours divers, de créer, développer, organiser et participer à toutes œuvres ou service d'entraide sociale ou familiale, et de façon plus générale, intervenir socialement en faveur de ses membres,
- D'organiser des activités sportives, culturelles et de loisirs.

En 2022, le nombre d'agents adhérents était de 69 pour une subvention globale de 24 840 €.

En 2023, le nombre d'agents adhérents est estimé à 71 pour une subvention globale de 25 560 €.

Pour verser cette subvention, le trésorier demande d'établir une délibération pour approuver le renouvellement de cette convention et déterminer le montant de la subvention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec l'Amicale du Personnel du SICTOM de la Zone de Dole
- ✓ **FIXE** le montant de la subvention à 360 €/adhérent.
- ✓ **AUTORISE** le Président à verser la subvention à l'amicale du personnel au titre de l'année 2023
- ✓ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 039-253900633-20221121-21112022_4BS-DE

Berger
Levrault

Fait à Brevans, le 21 novembre 2022

Le Président

Jean-Pascal FICHERE

SICTOM de la Zone de DOLE

22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53

e-mail : sictom-de-la-zone-de-dole@wanadoo.fr – Site : www.sictomdole.org